

L'EDITO

Une réunion de comité d'établissement étrangement « light » contrastant avec celle du mois dernier ou pas moins de 21 points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Light certes, mais pas inconsistante : les thématiques abordées illustrent une fois de plus la poursuite de l'évolution de pôle emploi logiquement liée aux trains de réformes souhaitées par nos décideurs politiques..

Jugés « couteux et inefficaces » les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences » et c'est toute une tradition de gestion de ces mesures qui est révolutionnée. Les prémices étaient déjà visibles en 2017 avec une baisse drastique des dotations. Certaines communes avaient même dû différer la rentrée scolaire de septembre le temps d'une réorganisation dans l'urgence.

Depuis, à grands renforts de réunions et de rencontres entre les différents acteurs institutionnels dans les salons feutrés de la préfecture, le message est simple : il y a un poste au cœur du dispositif et le rôle du conseiller est fondamental. Celui-ci confirme l'éligibilité du demandeur d'emploi à travers un besoin diagnostiqué conjointement. Les employeurs ne sont pas en reste : le poste proposé doit permettre le développement de compétences du salarié. Ils doivent en plus s'engager à l'accompagner et faciliter l'accès à la formation...

Finis les « ti-contrats » et leur utilisation détournée à des fins électoralistes et clientélistes. Nous sommes entrés dans une phase transitoire qui nécessitera une (r)évolution des mentalités. Pôle emploi se retrouve malgré lui contraint d'accompagner ce changement sociétal majeur.



BILAN DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION 2017



Nous constatons une baisse significative de 16% du nombre de mesures promotionnelles entre les deux dernières campagnes. De plus l'inégalité entre les statuts perdure : les promotions concernent 21% des salariés sous CCN alors qu'elles ne touchent que 14% des agents sous statut 2003.

Le SNU remarque que d'une campagne à l'autre, les constats se répètent. Nous déplorons encore une fois le manque de transparence dans l'attribution des promotions quelles que soient les mesures. Cette volonté d'opacité engendre, frustration, sentiment d'injustice, défiance à la fois envers la ligne managériale mais également entre salariés. Ceci conforte l'idée que la performance sociale prônée par l'établissement n'est qu'une bombe à brouillard masquant les réalités vécues par les agents.



Septembre 2013: Dès son installation le nouveau bureau a souhaité identifier les attentes des agents à travers un sondage IPSOS afin de définir son programme d'œuvres sociales. 544 agents ont répondu à un questionnaire et le constat était sans appel : l'image du CE était fortement dégradée.

Les principaux motifs d'insatisfaction étaient: le tarif des prestations proposées peu attractif et les délais de traitement des demandes de remboursement)

Les attentes des agents étaient fortes sur une amélioration des prestations du CE à travers : des dotations de meilleurs qualité et une optimisation du traitement des demandes (*écoute, mise en place de nouveaux outils de communication, de réservation, amélioration des délais*)

RESULTAT ENQUETE

La réponse du bureau a été la mise en place de l'innovant Panier famille et le développement d'un site internet dédié.

Au terme de 3 années d'exercice, il convenait de dresser un bilan sur nos choix d'actions et d'identifier les attentes insatisfaites des agents à travers un nouveau sondage.

Novembre 2017 : 432 agents ont répondu et les résultats sont sans appels : une augmentation très nette de la satisfaction des agents notamment sur les délais de traitement des demandes de remboursement et le plébiscite du panier famille qui permet à l'agent de prioriser ses remboursements en fonction de ses activités.

Cependant des attentes sont identifiées : l'amélioration de la qualité des offres promotionnelles ou commerciales qui sont diffusées et le développement de l'offre d'activité de groupe (voyage, sorties, soirées etc...)

Les résultats complets de l'enquête seront bientôt accessibles sur votre site :

ce-perm.com

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Un tract tendancieux de l'ADMR concernant le PEC a été diffusé largement auprès de nos usagers, ce qui a pu mettre nos collègues en difficulté. L'absence de réaction officielle dans les médias de la part de la direction régionale ne favorise pas la compréhension par la population du nouveau rôle de pôle emploi dans ce dispositif.

En guise de réponse, la DR va renforcer la présence de Pôle emploi auprès des collectivités pour que celles-ci accompagnent et soutiennent Pôle emploi dans ce changement de paradigme. Quelle naïveté ! C'est bien mal connaître le microcosme politique réunionnais.

Pour le SNU, il faut s'adresser clairement et prioritairement aux demandeurs d'emploi pour éviter les débordements à l'accueil.

En interne, il faut stopper les initiatives conduisant à des usines à gaz telles que l'ajout d'annexes au cerfa, mise en place de commission DT pouvant remettre en cause le diagnostic du conseiller et autres procédures.



Le SNU a demandé la mise en place d'une déclinaison régionale de l'instruction du 5 février (publiée le 19 février et mise à jour le 20) en cohérence avec l'arrêté préfectoral du 8 février. A cette demande, la direction nous informe qu'une note sera rédigée et diffusée sous peu afin de fixer le cadre régional.

Nous attendons de celle-ci qu'elle précise clairement des modalités de délivrance de service permettant aux managers et conseillers de remplir leurs missions le plus sereinement possible. Pour nos usagers, cette note doit garantir une équité de traitement sur les différents bassins d'emploi.

ASC

Bientôt sur le site:

Randonnée aquatique, Atelier croque en bouche, Grimpe d'arbres, Maison des terroirs,

Atelier théâtre, Baptême parapente, Descente VTT, Atelier culinaire, sortie catamaran



Séjours hôtels:

- Relais des cimes
- Le Cilaos
- Les relais de l'Hermitage
- Les villas de l'isle



Béatrice GAUVIN,
Nicole EMMA,
Pierre-Yves LEFEBURE,
Gérard LEONARD,
Olivier BARRET,
Laetitia RUBEL

facebook.com/Snu-Réunion

@syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr